

Le 1er mars 2021

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 1er mars 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés 2021-035

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 1er mars 2021 à 19 :00 h à la Salle du conseil de l’Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a procédé à l’installation de matériel afin de préserver la sécurité des membres du conseil lors de séances dans la salle du conseil, mais que cette salle est restreinte pour accueillir des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera diffusée en direct sur le canal communautaire et enregistrée et rediffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités via le canal communautaire et sur la page Facebook à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu’elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui par de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique à une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 1er mars 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-036

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-037

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 2021 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2021-038

PROLONGATION DU CONTRAT DE BIANKA VIEL POUR TERMINER LA MISE À JOUR DE LA MADA

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu de prolonger le contrat de Mme Bianka Viel pour terminer la mise à jour de la MADA à raison de 20 heures par semaine au tarif 20.00\$ de l'heure pour une période de 31 semaines et ce, rétroactif au 22 février 2021 et se terminant le 24 septembre 2021. Que durant cette période une semaine de vacances lui soit accordée.

Rés 2021-039

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-003

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003. Ce projet de règlement a pour effet de modifier le règlement de zonage 2017-003 de la municipalité de Saint-Pamphile dans le but d'agrandir la zone 2 MI à même la zone 5R afin de permettre la construction d'un entrepôt commercial sur une partie du lot 5 867 850, ainsi que l'intégration des nouvelles dispositions prévues par le règlement 01-2020 modifiant le SADRR de la MRC de l'Islet.

Rés. 2021-040

AUTORISATION SIGNATURE POUR OFFRE D'ACHAT D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA PARCELLE NUMÉRO 5 868 448 PTIE AINSI QUE LA CONVENTION D'ACCÈS ET DE CONSTRUCTION

Proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Mario Leblanc, maire et Mme Marie-Claude Chouinard, directrice générale par intérim à signer l'offre d'achat avec Hydro Québec pour la parcelle de terrain numéro 5 868 448 Ptie ainsi que la convention d'accès et de construction et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pamphile.

Rés. 2021-041

AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT D'UN ORDINATEUR DE BUREAU

Proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu de faire l'achat d'un ordinateur de bureau de Webmark Solutions au montant de 1805.10\$ incluant les taxes applicables.

- Rés. 2021-042 **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC SAGE**
- Proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'assurance collective des employés avec SAGE.
- Rés. 2021-043 **MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC LE 11 MARS**
- Proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu qu'il y aura mise en berne du drapeau du Québec Journée commémorative nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 le jeudi 11 mars prochain.
- Avis de motion Monsieur Luc Paris donne avis par les présentes, qu'il soumettra lors d'une prochaine séance, un Projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction. Ce projet de règlement a pour effet de modifier certaines dispositions visant à assurer la concordance avec le Règlement 01-2020 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de l'Islet.
- Rés 2021-044 **ENGAGEMENT DE LA FIRME VIKING PROTECTION INCENDIE INC POUR L'INSTALLATION DE GICLEURS**
- Proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu d'engager la firme VIKING protection incendie Inc pour l'installation de gicleurs au sous-sol de l'édifice municipal pour un montant de 57300.00\$ plus les taxes applicables.
- Rés. 2021-045 **ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER POUR LA BRIGADE DES INCENDIES**
- Proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que le conseil municipal de Saint-Pamphile engage M. Carl Lemieux à titre de pompier pour rejoindre les rangs de la Brigade des incendies de la Ville.
- Rés. 2021-046 **DEMANDE D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURE DE SERVICES DE LA MRC (REFUSÉE)**
- Proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que la Municipalité de Saint-Pamphile ne participera pas à la demande d'achats d'équipements et fourniture de services de la MRC.
- Rés. 2021-047 **PERMISSION VOIRIE**
- ATTENDU QUE la municipalité de Ville de St-Pamphile doit aviser le Ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour effectuer toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au Ministère;
- ATTENDU QUE le Ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder;
- ATTENDU QU'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour toute l'année;

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu que le conseil municipal autorise le maire, la directrice générale ainsi que le contremaître à signer pour et au nom de la municipalité toutes permissions de voirie avec le Ministère des Transports du Québec pour l'année 2021.

Le conseil municipal s'engage à respecter toutes les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état.

Dans le cas de travaux urgents et imprévus, la municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.

Rés. 2021-048

DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA TRAVERSE AMABLE AU RANG DES PELLETIER

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de M, Pierre Daigle et Mme Linda Saint-Pierre pour l'autorisation d'ouverture de la traverse Amable au rang des Pelletier;

Considérant que M. Daigle et Mme Saint-Pierre sont prêts à l'entretenir à leurs frais;

Considérant que nous avons demandé l'avis à notre conseiller juridique à ce sujet;

Considérant qu'il serait souhaitable d'établir une entente avec M. Daigle et Mme Saint-Pierre, que la Municipalité avise notre assureur et que M. Daigle et Mme Saint-Pierre devront s'engager à indemniser la municipalité en cas de poursuite en dommages incluant les frais d'avocat;

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pamphile autorise la directrice générale à faire préparer l'entente avec M. Daigle et Mme Saint-Pierre par notre conseiller juridique. Que cette entente pourra s'appliquer à d'autres ouvertures de chemins qui ne sont pas ouverts l'hiver. par la Ville de Saint-Pamphile et qu'ils seront ouverts par d'autres contribuables.

Rés 2021-049

ANNULATION DE DEUX RÉOLUTIONS DU TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF L'ISLET-SUD

Proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu d'annuler les résolutions 2019-200 et 2021-026 concernant l'adoption du budget du Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud.

Rés. 2021-050

ADOPTION DU BUDGET 2020 TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF L'ISLET-SUD

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud en nommant Clermont Pelletier à titre de représentant de la municipalité;

Que la municipalité accepte de verser une contribution de 7 005.63\$ pour l'année 2020, et ce en deux versements;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile

Rés.2021-051

ADOPTION DU BUDGET 2021 TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF L'ISLET-SUD

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud en nommant Clermont Pelletier à titre de représentant de la municipalité;

Que la municipalité accepte de verser une contribution de 7172.50\$ pour l'année 2021, et ce en deux versements;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile

Rés. 2021-052

AUTORISATION DEMANDE DE SOUMISSION POUR DE L'ENROBÉ BITUMINEUX

Proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu d'autoriser la directrice générale par intérim à demander des soumissions pour de l'enrobé bitumineux dans différentes rues de la Municipalité.

Rés. 2021-053

DÉDOMMAGEMENT POUR BRIS DE TERRAIN SUITE AU CREUSAGE DE PUIITS

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le conseil municipal dédommagera M. Gérald Jalbert pour un montant de 1000.00\$ pour des bris sur son terrain pour donner suite au creusage de puits par la Ville de Saint-Pamphile.

Rés 2021-054

VENTE TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE – JEAN-FRANÇOIS ROUSSEL ET MÉLANIE VAILLANCOURT

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 826 à M. Jean-François Roussel et Mme Mélanie Vaillancourt aux conditions suivantes :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 8478.55\$. Le coût des services d'aqueduc et d'égouts inclus dans ce prix de vente représente un montant de 6648.42\$. Les taxes applicables sont en sus.
- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

Rés.2021-055

PROCLAMATION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 MAI AU 9 MAI 2021

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par la Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021**;

Considérant que faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pamphile du 1^{er} mars 2020 de la Ville de Saint-Pamphile proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions, à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**

Rés.2021-056

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances M. Éric Girard.

Rés. 2021-057

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté.

Rés. 2021-058

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de février 2021 au montant de 172 989.73\$ soient acceptés et

payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Marie-Claude Chouinard dir. gén. par intérim.

Rés. 2021-059

APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que la Ville de Saint-Pamphile appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Rés. 2021-060

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 :15 heures.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, directrice générale par intérim